

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 689 modifiant la composition de la commission d'armistice

n° 689

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
5 août 1940

Numéro JO  
n° 525 du 31/08/1940

Date du numéro  
31 août 1940

## VISAS

Le Général de division, chargé de mission et de l'expédition des affaires de la colonie, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le télégramme du 10 juillet du Ministère des colonies

**Vu** l'arrêté n° 658 du 21 juillet 1940 nommant une Commission d'armistice.

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

— L'arrêté n° 658 en date du 21 juillet 1940 est modifié de la façon suivante : « Art. 1er . — La Commission locale française d'armistice sera, composée comme suit : Le colonel Dupont, chef de la Commission d'armistice » — M. Lavastre, consul général de France, membre; » Le capitaine de corvette Monnot, membre ; » — Le capitaine Gerlotto, membre; » — M. Gerbal, membre » Le sergent Chudeau, secrétaire,. »

### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué aux intéressés et publié partout où besoin sera.

**GERMAIN.**